

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRETES DU MAIRE**

**CIRC 2024-34 – Autorisation d’occupation du domaine public – Rue du Générale de Gaulle.**

Le Maire de MAÏCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M Claude CHEVARIN en date du 17 avril 2024, représentant la société SPIE CITYNETWORK,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement rue du Général de Gaulle afin permettre des travaux sur le réseau fibre optique,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le mercredi 24 avril entre 08 heures et 18 heures, le stationnement sera interdit à tout véhicule sur les 2 places situées devant le 35 rue du Général de Gaulle.  
Seule l’entreprise SPIE CITYNETWORK est autorisée à stationner sur ces places le temps nécessaire à la réalisation de ses travaux.

**Article 2 :** Les services de la ville mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.  
A l’issue des travaux, la chaussée devra être laissée propre et en état.

**Article 3 :** La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maïche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur Claude CHEVARIN, représentant la société SPIE CITYNETWORK,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maïche, le 17 avril 2024

Pour le maire absent, l’adjoint  
Constant CUCHE

Publié sur le site internet le 18 avril 2024



Ville de Maïche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maïche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr